

Renseignements sur le renouvellement des bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario 2019-2020

Toute personne détenant à l'heure actuelle une bourse d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario peut demander un renouvellement de la bourse pour l'année 2019-2020. Les conditions d'admissibilité pour un renouvellement varient selon le niveau du prix d'origine.

Prix de maîtrise

Le détenteur d'un prix de maîtrise peut demander un renouvellement si le prix actuel était son premier et :

- qu'il/elle continuera à être inscrit(e) à temps plein dans un programme de maîtrise dans une université de l'Ontario au terme d'automne 2019-2020;
- qu'il/elle continuera, pendant le renouvellement d'un an, à rester inscrit(e) à temps plein dans un programme de maîtrise sans dépasser le sixième terme d'études dans le cadre du programme; et
- qu'il/elle continue à faire de bons progrès pour répondre aux exigences d'un prix de maîtrise durant l'année 2018-2019.

Prix de doctorat

Le détenteur d'un prix de doctorat peut demander un renouvellement à condition que sa bourse actuelle ait été la première ou qu'il s'agisse d'un premier renouvellement et :

- qu'il/elle continuera à être inscrit(e) dans un programme de doctorat dans une université de l'Ontario au terme d'automne de 2019-2020;
- qu'il/elle, au cours du renouvellement d'une année, restera inscrit(e) à temps plein dans un programme de doctorat et ne dépassera pas le 15^e terme d'études du programme; et
- qu'il/elle continue à faire de bons progrès pour répondre aux exigences d'un prix de doctorat durant l'année 2018-2019.

Prix postdoctoral

Le détenteur d'un prix postdoctoral peut demander un renouvellement à condition que sa bourse actuelle ait été la première ou qu'il s'agisse d'un premier renouvellement et :

- qu'il/elle soit engagé/e en recherche à plein temps dans une université de l'Ontario au cours du terme d'automne de 2019-2020;
- qu'il/elle, au cours d'un renouvellement d'une année, reste engagé/e à temps plein dans la recherche; et
- qu'il/elle fait de bons progrès dans le programme de recherche.

Procédure de demande

Des formulaires de renouvellement sont disponibles à <http://cou.on.ca/about/awards/ontario-womens-health-scholars/> ou par l'entremise des bureaux des doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario. Une demande complète nécessite :

- une nouvelle formule de demande remplie par le demandeur;
- une déclaration de recherche ne dépassant pas 750 mots qui a été rédigée par le demandeur et qui décrit :
 - le progrès à ce jour relativement à la recherche appuyée par le prix actuel
 - le progrès attendu pendant la dernière période du prix actuel
 - la recherche à être entreprise pendant la période du prix renouvelé
- un sommaire à caractère non technique d'une déclaration de recherche ne dépassant pas 300 mots qui a été rédigé par le demandeur; et
- une lettre confidentielle d'évaluation qui examine de façon critique la recherche, telle qu'elle est décrite dans le document de recherche.

La lettre confidentielle d'évaluation devrait être rédigée par le superviseur du demandeur (ou, dans le cas d'un/e étudiant/e de maîtrise qui n'a pas de superviseur, par un membre du corps professoral de l'université que fréquente le demandeur et à qui le travail de l'étudiant/e est familier). Le demandeur doit prier la personne qui fait l'évaluation de transmettre celle-ci par voie électronique directement au doyen des études supérieures de l'université qui parraine le/la candidat/e (c'est-à-dire l'université à laquelle le demandeur étudiera ou sera candidat postdoctoral durant la période d'études visée par le prix s'il lui est accordé). La date limite de réception des évaluations faites par le doyen est le 1^{er} décembre 2018. Au plus tard à la même date, le demandeur doit soumettre électroniquement au doyen les derniers éléments de son dossier de demande.

Il est de la responsabilité du doyen de soumettre le dossier complet de la demande, qui devra être acheminé électroniquement à SeniorDirectorQA@cou.on.ca au plus tard le 31 janvier 2019. Le doyen responsable est également tenu de certifier, par écrit, l'admissibilité du demandeur et d'indiquer, pour tout demandeur d'un prix de maîtrise ou de doctorat, à quel terme de son programme le demandeur en sera au moment où le renouvellement sera accordé.

Pour s'enquérir du renouvellement d'un Prix de bourse d'études et de recherche en santé des femmes, adresser un courriel à SeniorDirectorQA@cou.on.ca ou appeler au 416-979-2165, poste 235.